## Reçu en préfecture le 21/06/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de l'Ardèche - Arrondissement de Toui





Domaine de la Lombardière 07430 DAVÉZIEUX Tél: 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

## Décision du Président n°DP\_2024\_0091

Développement et attractivité du territoire - Mise en place d'une baisse temporaire des loyers des locaux Créa'Coeur situés 1 et 3 rue des Boucheries

## Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10.

**VU** les articles L1875 et suivants du Code civil,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020-150 en date du 9 juillet 2020, portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020-168 en date du 9 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT qu'Annonay Rhône Agglo a mis en place le dispositif Créa'cœur pour favoriser l'implantation de nouvelles activités en lien avec les métiers d'art et de la création,

CONSIDERANT que divers chantiers et travaux lourds sur l'immeuble sis 1-3 rue des Boucheries à Annonay dans le quartier historique durant l'année 2023 ont gêné de manière considérable l'accès et la visibilité des boutiques et fragilisé ainsi les activités qui y sont développées dans le cadre du dispositif Créa'cœur,

CONSIDERANT que les artistes installés dans les locaux Créa'cœur sis 1 et 3 rue des Boucheries à Annonay, propriétés d'Annonay Rhône Agglo, ont fait part de leurs difficultés et exprimé une demande d'aide,

## **DÉCIDE**

ARTICLE 1 : Il est procédé à une fixation des loyers à un montant symbolique de 01 (un) euro pour les locaux Créa'cœur, pour une durée de 5 mois du 1er juin 2024 au 31 octobre 2024 pour les locaux situés 1 et 3 rue des Boucheries.

ARTICLE 2 : Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Tournon-sur-Rhône pour contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID: 007-200072015-20240621-DP\_2024\_0091-DE

Fait à Davézieux, le 21/06/2024

Par délégation du Président,